

Plan Local d'Urbanisme



Un village vivant au caractère rural

- Parves-et-Nattages : un village de 1 000 habitants au carrefour de l'Ain et de la Savoie.
- En périphérie immédiate de l'aire urbaine de Chambéry (25 km) et d'Aix-les-Bains (27 km)... avec des flux pendulaires essentiellement orientés vers Savoie et le bassin chambérien (70 % des actifs travaillent en Savoie)
- Le bourg centre de Belley situé à 7 km : hôpital, collège, lycée, marché... et lien étroit avec Yenne (à 4 km) : commerces, médecins...
- Un village rural, fort de 8 exploitations (lait, viande, arbres fruitiers, vigne), et d'une dynamique de très petits entrepreneurs installés à domicile ou dans la proximité immédiate...
- De territoire agricole, Parves-et-Nattages est devenue résidentielle en moins de 20 ans... avec 33 % d'habitants supplémentaires, avec une consommation importante de foncier
 - Parves (Carte communale) : résidentialisation qui s'est accélérée au cours des 15 dernières années, et une consommation foncière importante : 2200 m² par logement
 - Nattages, un POS « extensif » qui n'a pas favorisé la création d'un bourg centre et qui a donné beaucoup de foncier à consommer.



Les enjeux d'avenir

- Concrétisée en janvier 2016, la commune nouvelle Parves-et-Nattages s'est basée 2 projets :
 - La réhabilitation et l'agrandissement d'une belle école unique, seule garante d'une vraie vie locale.
 - La mise en place d'un pôle culturel et intergénérationnel au cœur du bourg de Parves
 - ***Ce qui implique que se renouvellent les générations de jeunes parents et que le village reste vivant et accueillant.***

- Dans le même temps, Parves-et-Nattages veut pérenniser son agriculture et permettre, en préservant le foncier agricole, que dans l'avenir des jeunes s'engagent dans l'agriculture.
 - ***Ce qui implique – et cela va dans le sens de la loi comme du SCOT – de diminuer de manière très importante la consommation du foncier dans la commune et de diminuer la consommation foncière par logement (réduction de la taille des parcelles)***

- Parves-et-Nattages, c'est un cadre de vie, des milieux naturels riches, un patrimoine vernaculaire préservé... et c'est aussi le Rhône, fleuve roi qui coule à ses pieds
 - ***Il y a lieu de valoriser ces richesses et d'en faire des atouts pour que dans l'avenir une petite économie puisse naître autour de l'accueil touristique. C'est particulièrement important au moment où le tunnel du Chat donne accès, pour les cyclistes savoyards, à l'avant pays***

Projeter l'avenir de notre commune à un horizon de 10 ans, c'est permettre que s'organisent les équilibres entre une réelle préservation de sa ruralité, la qualité de vie autour d'une école dynamique et l'accueil de nouvelles populations, la facilitation du travail pour les agriculteurs et les petits acteurs et aussi l'ouverture vers de nouvelles ressources du territoire.

A l'image d'un tourisme doux d'accueil et de découverte de pleine nature.

Ce sont ces diagnostics et réflexions qui ont permis de définir les choix d'aménagement et de développement durables de Parves-et-Nattages – choix que nous présentons ici – dans un objectif de durabilité, pour les 10 prochaines années.



« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

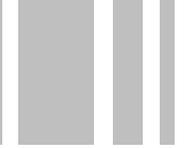
Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

L151-5 du Code de l'urbanisme

Sommaire

1. *Pérenniser l'agriculture, favoriser les activités économiques et la valorisation du territoire*
2. *Préserver la qualité environnementale et paysagère*
3. *Diversifier le parc de logements et modérer la consommation d'espace*
4. *Accueillir la population dans de bonnes conditions*
5. *Engager le territoire dans une démarche de développement durable*
6. *Privilégier un pôle d'urbanisation autour de l'école et densifier l'enveloppe urbaine du village de Parves*



***PÉRENNISER L'AGRICULTURE, FAVORISER
LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET LA
VALORISATION DU TERRITOIRE***

Pérenniser l'agriculture, favoriser les activités économiques et la valorisation du territoire

Constats et enjeux

L'activité agricole à préserver

- ⇒ Un territoire qui a une identité agricole et anciennement viticole, remise en cause par la résidentialisation du territoire de ces dernières décennies
- ⇒ Une activité agricole qui reste encore importante, avec 8 exploitations sur le territoire, tournées majoritairement vers l'élevage bovin
- ⇒ Des enjeux liés au positionnement de certains bâtiments proches de l'habitat, et de la déprise progressive des terres



Un territoire à mettre en valeur

- ⇒ Un potentiel touristique important (Montagne de Parves, Rhône, Pierre-Châtel, ...), mais aujourd'hui peu mis en valeur

Les autres activités économiques à maintenir

- ⇒ De nombreuses activités économiques présentes sur le territoire (une quarantaine)
- ⇒ La présence d'une carrière, avec un projet de ferme photovoltaïque en coexistence



A. L'activité agricole

Pérenniser l'activité agricole

De manière générale, il s'agira de préserver les espaces agricoles du territoire. De plus, par rapport aux secteurs urbanisés, il s'agira également de :

- Préserver les espaces agricoles à enjeux, notamment ceux situés à proximité des bâtiments d'exploitation
- Prendre en compte les périmètres de réciprocité entre les bâtiments agricoles et les secteurs constructibles et définir des règles d'évolution du bâti existant adaptées à la situation.
- Préserver la desserte agricole dans les projets d'urbanisation afin de ne pas bloquer les exploitants dans leur accès aux parcelles
- Prendre en compte les projets et besoins des exploitants dans la définition des zones agricoles et de leurs règles d'occupation des sols.
- Encadrer l'évolution dans les secteurs bâtis à vocation agricole ou naturelle, les possibilités d'évolutions afin de ne pas pénaliser l'activité agricole environnante.

Gestion des friches

- En cas d'urbanisation en extension de l'enveloppe urbaine existante, préférer les projets dans les secteurs de pente, déjà enfrichés, ou à faible enjeu agricole, plutôt que sur les secteurs mécanisables.

B. La redécouverte du territoire

Valorisation des berges du Rhône historique

- Intégrer dans le PLU le projet de redécouverte des berges du Rhône par un cheminement piéton, en lien avec la rive savoyarde du Rhône et Yenne, sans pour autant pénaliser les habitations riveraines
- Accompagner la mise en place d'un parcours pêche.

Revaloriser les chemins communaux

- Poursuivre la revalorisation des chemins communaux, en lien avec les propriétaires privés pour donner à découvrir les richesses naturelles et patrimoniales de notre commune.

Valorisation du site classé du défilé de Pierre Châtel

- Valoriser le site classé du défilé de Pierre Châtel par des cheminements piétons et accompagner les éventuels projets touristiques qui pourraient être portés

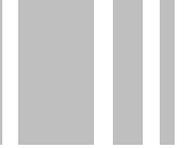
C. Les autres activités économiques

Maintenir les activités dans les villages

- Permettre l'implantation et l'évolution des petites structures économiques dans les tissus urbains (mixité de fonctions urbaines), dans la mesure où elles ne créent pas de nuisances
- En lien avec la redécouverte du territoire, favoriser les structures d'hébergements compatibles avec le caractère rural de la commune

Intégrer le projet de parc photovoltaïque sur le site du Rocheret

- Permettre la création d'une centrale photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière du Rocheret,
- Accompagner la co-activité de production d'énergie solaire et l'exploitation de pierre marbrière avec la remise en état du site de carrière
- Valoriser le bâtiment existant sur le secteur du Rocheret.



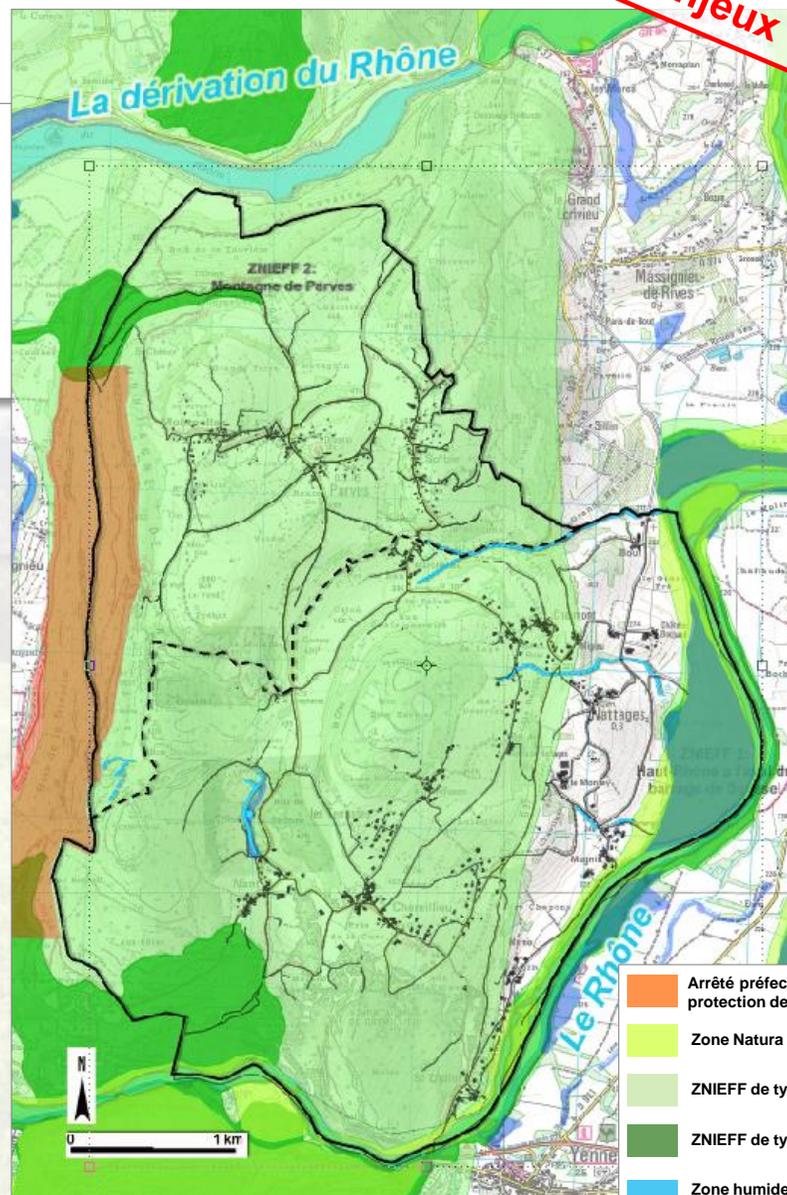
*PRÉSERVER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET
PAYSAGÈRE*

Une qualité environnementale reconnue

- ⇒ Des milieux naturels reconnus comme la zone Natura 2000, les zones humides, Illustrant la qualité écologique du territoire
- ⇒ Une qualité qui se lit également dans la trame verte (boisements, espaces agricoles, ..) et bleues (espaces liés au Rhône notamment) du territoire

Le cadre paysager comme atout pour le territoire

- ⇒ Un positionnement du territoire sur l'île du Rhône offrant un cadre de vie de valeur et agréable
- ⇒ Une configuration du territoire et des ouvertures offrant des perspectives intéressantes
- ⇒ Un architecture traditionnelle valorisant le paysage bâti, avec une identité bugiste forte



Préserver la qualité environnementale et paysagère

Préserver le caractère rural de Parves-et-Nattages

De manière générale, c'est par la préservation de l'activité agricole, garante de l'ouverture des paysages, que pourra se faire l'entretien et le maintien du caractère rural de la commune. Plus spécifiquement à Parves-et-Nattages, il s'agira de :

- Préserver l'ouverture agricole de certains secteurs spécifiques et identitaires du paysage rural de Parves-et-Nattages, en y interdisant toutes constructions (y compris à vocation agricole).
- Préserver les éléments végétaux structurants nécessaires à la diversité des paysages (ripisylves, haies, boisements...)

 **Espaces paysagers à préserver**

 **Haies à préserver**



Orientation N°2

Préserver et restaurer la diversité écologique



Préserver la biodiversité sur l'ensemble du territoire par :

- La protection des zones naturelles reconnues, en conciliant le maintien de l'agriculture sur les zones Natura 2000, APPB, ZNIEFF, zones humides...
- Le maintien des éléments **de la trame verte et bleue** :
 - Les espaces agricoles et les éléments typiques de ses espaces : haies, bosquets, arbres isolés...
 - Les éléments liés au cours d'eau ou aux milieux humides : marais, forêt riveraine du Rhône
 - Les massifs boisés, par une gestion raisonnée de la forêt
 - Préserver les coupures d'urbanisation entre les hameaux et réduire l'urbanisation en linéaire
 - Traduire les éventuelles mesures compensatoires du parc photovoltaïque

Favoriser la biodiversité dans les espaces urbanisés :

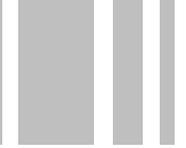
- En maintenant des espaces de respiration dans les hameaux (jardins...)
- En imposant une part de végétalisation dans les parcelles bâties
- En réglementant les espaces en limites de propriété sur les clôtures et les haies
 - Proscrire l'implantation de haies d'espèces végétales monospécifiques de type Thuya ou Lauriers
 - Favoriser les clôtures compatibles avec les déplacements de la petite faune, notamment sur les secteurs à vocation agricole et naturelle
 - En favorisant les dispositifs favorables à la faune dans la construction

**Conserver
l'identité
urbaine et
architecturale
des secteurs
bâti**

- Eviter l'urbanisation linéaire en **conservant des coupures d'urbanisation** (afin de préserver l'identité des villages de Parves-et-Nattages)

- **Permettre l'insertion des constructions futures** (et la réhabilitation des constructions existantes) dans le paysage urbain existant :
 - en termes d'urbanisme, par des règles de volumétrie, de recul et d'agencement adaptées en fonction des tissus urbains,
 - en termes d'aspect architectural, de manière à préserver au mieux l'identité bugiste du territoire, sans pour autant écarter les innovations architecturales et l'adaptation aux économies d'énergie.

- **Préserver un équilibre entre les espaces bâtis et non bâtis**, notamment au sein des secteurs denses :
 - en préservant certains espaces verts de respiration (espaces verts en zone de forte densité, ...) au sein des villages
 - par des règles cohérentes de gabarit de construction en fonction des tissus urbains
 - et en orientant les futurs espaces libres de manière à ce qu'ils soient intégrés au paysage urbain à caractère rural (proscrire les haies monospécifiques et favoriser les essences locales, insertion des stationnements, ...)



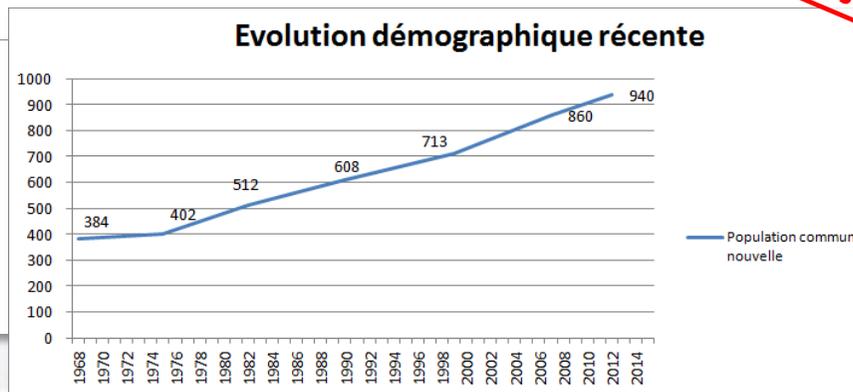
3. DIVERSIFIER LE PARC DE LOGEMENTS ET MODÉRER SA CONSOMMATION D'ESPACE

Diversifier le parc de logement et modérer sa consommation d'espaces

Constats et enjeux

Un dynamisme démographique à maintenir

- ⇒ Un territoire attractif, situé sur l'axe Belley-Chambéry, avec 140 habitants accueillis ces 10 dernières années (soit un taux d'accroissement d'en moyenne 1,7 %/an)
- ⇒ Un 60aine de logements créés pour accueillir cette population



Un parc de logements à diversifier

- ⇒ Des phénomènes de résidentialisation qui n'ont pas permis de diversifier le parc de logements, tourné quasi-exclusivement vers le logement individuel pur
- ⇒ Une volonté du territoire de se tourner vers de l'habitat moderne, plus dense, adapté aux pentes et plus économe en énergie

Un étalement urbain important à maîtriser

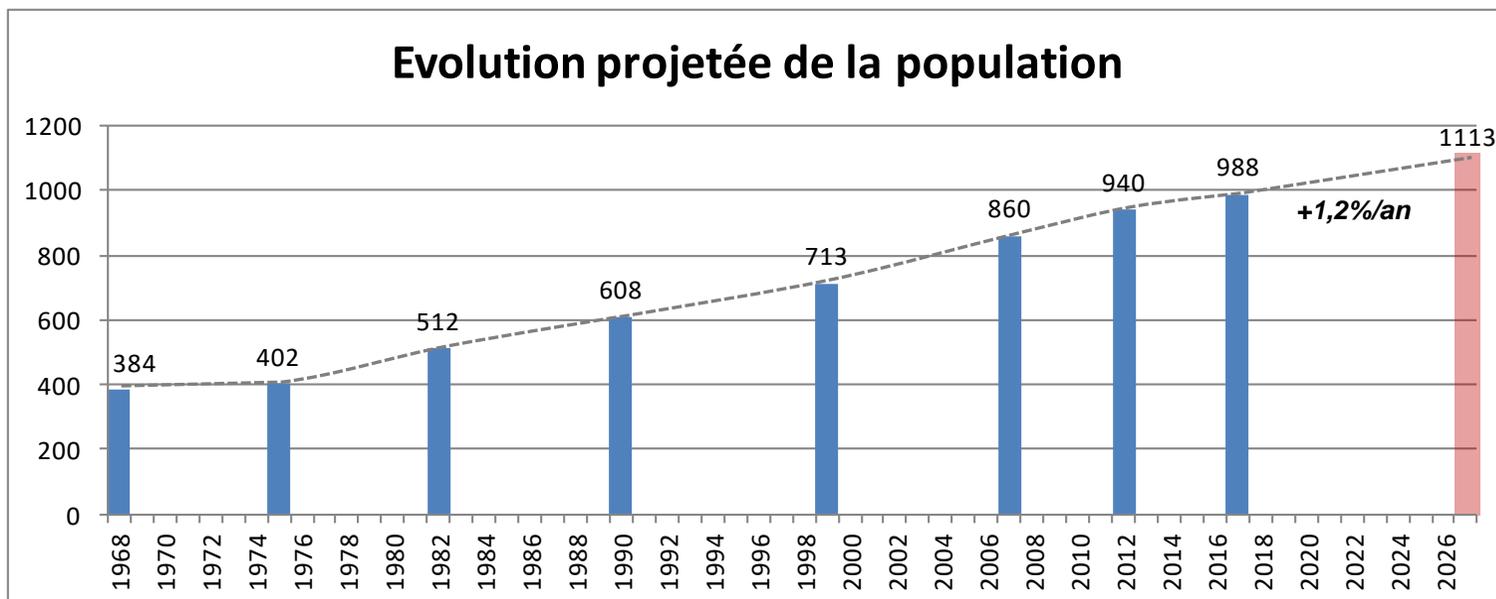
- ⇒ Des phénomènes de résidentialisation qui ont engendré une consommation importante du foncier : 9,8 ha ces 10 dernières années (soit en moyenne 1954 m²/logement)



Diversifier le parc de logement et modérer sa consommation d'espaces

Quel besoin en logements ?

- Un objectif d'accueil d'**environ 125 personnes** pour les 10 prochaines années, correspondant à un **taux de croissance annuel moyen d'environ 1,2 %/an**
- Un besoin d'environ **55 logements** pour répondre à cet objectif.



Diversifier le parc de logement et modérer sa consommation d'espaces

S'appuyer sur le parc de logements existant

□ S'appuyer en priorité sur le parc bâti existant pour permettre la création de logements sur le territoire, et plus particulièrement :

- Les réhabilitations du bâti existant : logements vacants, changements de destination pour l'habitat, que ce soit dans les villages, hameaux ou dans le bâti isolé, en fonction notamment de sa localisation et de sa desserte en réseau
- Les divisions parcellaires (c'est-à-dire morcellement de foncier supportant déjà une construction)

⇒ **Au regard du tissu urbain actuel de la commune, on peut estimer à 15 le nombre de logements pouvant être créés**

Diversifier l'offre en logements

De manière générale, il s'agira de proposer des logements adaptés au cadre rural de la commune, et qui correspondent à l'attente recherchée sur ces territoires : logement avec jardin ou a minima espace extérieur.

□ Favoriser la diversification de la typologie de logements, en proposant une répartition de l'ordre de :

Typologie de logements	INDIVIDUEL PUR	AUTRES
Répartition	Maximum 60%	Minimum 40%

□ Favoriser l'accession sociale à la propriété :

- En proposant un programme de logements situés proximité du futur regroupement scolaire
- des secteurs jugés stratégiques au sein des pôles de développement

Diversifier le parc de logement et modérer sa consommation d'espaces

Modérer la consommation de l'espace liée aux futurs logements

Objectif généraux

Dans l'objectif de diminuer l'impact de l'urbanisation sur les terres agricoles et naturelles, il s'agira par ordre de priorité :

- De rentabiliser les espaces déjà consommés (pris en compte dans le potentiel du parc de logement existant estimé à 15 logements)
- De densifier le tissu urbain actuel par le remplissage des dents creuses sur les secteurs de développement
- De permettre, au regard du potentiel défini, l'urbanisation en épaissement de l'enveloppe urbaine existante pour permettre une ou des opérations d'aménagement d'ensemble
- Il s'agira de prendre également en compte le fait que la commune ne dispose pas de système collectif d'assainissement
- Enfin les disponibilités foncières devront tenir compte de la desserte en réseaux, mais aussi de la défense incendie, où certains secteurs présentent une déficience

La densité moyenne souhaitée serait ainsi de 740 m²/logement.

Objectif chiffré de modération de la consommation d'espaces

- La consommation de l'espace par l'urbanisation à vocation d'habitat se limitera pour les 10 prochaines années à **4,7 ha, divisant par environ 10 le potentiel constructible actuel permis par l'ancien POS et la carte communale**

Estimation de réalisation dans le potentiel de bâti existant	15	
Besoins en logements neufs théorique	40	
Prise en compte de la rétention foncière	1,5	
Besoins en logements neufs	60	
Typologie de logements	INDIV	GROUPES/COLL
Répartition	60%	40%
Nombre de logements	36	24
Densité moyenne (en m ² /logement)	900	600
Consommation foncière	32400	14400
Objectif de modération de la consommation d'espace pour l'habitat en ha	4,70	



4. ACCUEILLIR LA POPULATION DANS DE BONNES CONDITIONS

Une complexité liée à la gestion de l'eau

- ⇒ Un territoire qui est en totalité en assainissement autonome, engendrant des situations d'insalubrité sur certains secteurs (le projet d'un assainissement collectif sur le secteur de l'école ne peut être mené à terme vu les diminutions des subventions annoncées)
- ⇒ Une nature des sols hétérogène, qui impacte l'infiltration des eaux usées et pluviales
- ⇒ Des secteurs qui ne disposent pas tous d'une protection incendie satisfaisante



Des équipements pour favoriser la mixité intergénérationnelle

- ⇒ Avec le regroupement scolaire sur Nattages
- ⇒ Avec la création d'un pôle culturel au cœur du bourg de Parves
- ⇒ Avec un projet de structure à destination des personnes âgées

A. Améliorer la gestion de l'eau sur la commune

Améliorer la gestion des eaux usées sur le territoire

- Imposer pour les futures constructions la mise en place d'installations autonomes conformes à la nature des sols et à la législation en vigueur
- Anticiper la mise en place de systèmes d'assainissement autonomes mutualisés pour plusieurs constructions, notamment dans le cadre d'opérations d'aménagement d'ensemble
- Prévoir un emplacement pour l'installation d'un assainissement autonome pour le groupe scolaire, pouvant éventuellement être mutualisé avec les constructions futures sur ce secteur

Prévoir une urbanisation adaptée à la protection incendie

- Limiter le développement dans les hameaux et écarts présentant des déficiences pour la défense incendie
- Réserver des espaces pour permettre la protection incendie

Mettre en place une gestion adaptée des eaux pluviales

- Prévoir une gestion différenciée des secteurs en fonction de la nature des sols et des réseaux existants, en lien avec le volet eaux pluviales intégré au schéma directeur d'assainissement
- Limiter l'imperméabilisation en zones bâties afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales

B. Les équipements publics et réseaux numériques

Equipements publics

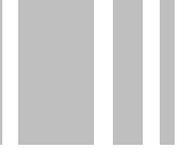
- Accompagner par des aménagements spécifiques (déplacement doux, stationnement, végétalisation, ...) le pôle autour de l'école
- Accompagner la création d'un « pôle culturel mairie » à Parves

Projet de de MARPA

- Permettre la création d'une structure d'accueil pour personnes âgées
- Prévoir les espaces nécessaires pour sa bonne intégration par rapport au village : accès, cheminement doux, espaces publics...

Les réseaux numériques

- Anticiper sur la desserte en réseaux numériques (fibre optique) dans les futurs aménagements en prévoyant les raccordement en attente



5. ENGAGER LE TERRITOIRE DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Engager le territoire dans une démarche de développement durable

Les énergies renouvelables

⇒ Un territoire qui souhaite se tourner vers les énergies renouvelables, avec le projet de parc photovoltaïque sur le site de la carrière du Rocheret



Des déplacements principalement orientés vers la voiture

⇒ Des flux majoritairement tournés vers la Savoie, puis vers Belley, et la quasi absence de desserte en transport en commun, qui impliquent l'utilisation de la voiture
⇒ Des liaisons douces peu développées sur le territoire, notamment en raison de la topographie des lieux (zone de montagne)

Des risques naturels à prendre en compte

⇒ Notamment les risques de débordements du Rhône



A. Promouvoir les performances énergétiques et les énergies renouvelables

Promouvoir les performances énergétiques et environnementales

Pour les nouvelles constructions :

- Favoriser les apports solaires par une orientation adaptée des futures constructions
- Favoriser des modes constructifs intégrant les performances énergétiques :
 - En favorisant des gros volumes, plus compacts...
 - En incitant (ou en obligeant en fonction des secteurs) à aller allant au-delà de la RT2012
 - En végétalisant les toitures terrasses
 - Favoriser les économies/mutualisation de construction et de voirie, en lien avec les adaptations à la pente et les liaisons douces

Pour le patrimoine bâti existant :

- Mettre en place des règles (dans le respect de l'intérêt architectural des bâtiments), favorisant les travaux de mises aux normes de confort, de sécurité et d'accessibilité, et, de permettre les installations et la mise en œuvre de matériaux de performance énergétique.

Favoriser la production d'énergies renouvelables au sein de la commune

- Accompagner dans le PLU le projet de parc photovoltaïque sur le site de la carrière du Rocheret
- Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables dans les futures constructions (notamment logement et équipements), en imposant leur production en fonction des secteurs

B. Vers des déplacements plus durables

Permettre la réalisation de liaisons piétonnes

- De manière générale, entre quartiers d'habitat futurs et zones d'équipements publics.
- En prévoyant l'amélioration des liaisons douces, notamment entre l'école et Charmont

Répondre aux besoins en stationnements

- Répondre aux besoins en stationnements ponctuellement au sein des villages, en favorisant les espaces de mutualisation

C. Les autres thématiques

Gestion des déchets

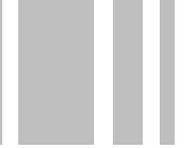
- Prévoir des points d'apport volontaire sur les opérations d'aménagement les plus importantes une gestion mutualisée des déchets (compostage / point d'apport volontaire)
- Engager une réflexion sur les dépôts de déchets spécifiques (verts, inertes, ...) sur la commune

Intégration de la problématique liée aux risques naturels

- Prendre en compte les aléas liés aux risques de débordement du Rhône
- Eviter le développement des secteurs vulnérables aux ruissellements d'eaux pluviales
 - Notamment sur secteur du bourg de Parves
 - En lien avec les mesures compensatoires sur le Rocheret

Protection de la ressource en eau

- Protéger la ressource en eau de Magnieu située sur Parves-et-Nattages
- Protéger la ressource en eau des étangs de Nant



6. PRIVILÉGIER UN PÔLE D'URBANISATION AUTOUR DE L'ÉCOLE ET DENSIFIER L'ENVELOPPE URBAINE DU VILLAGE DE PARVES

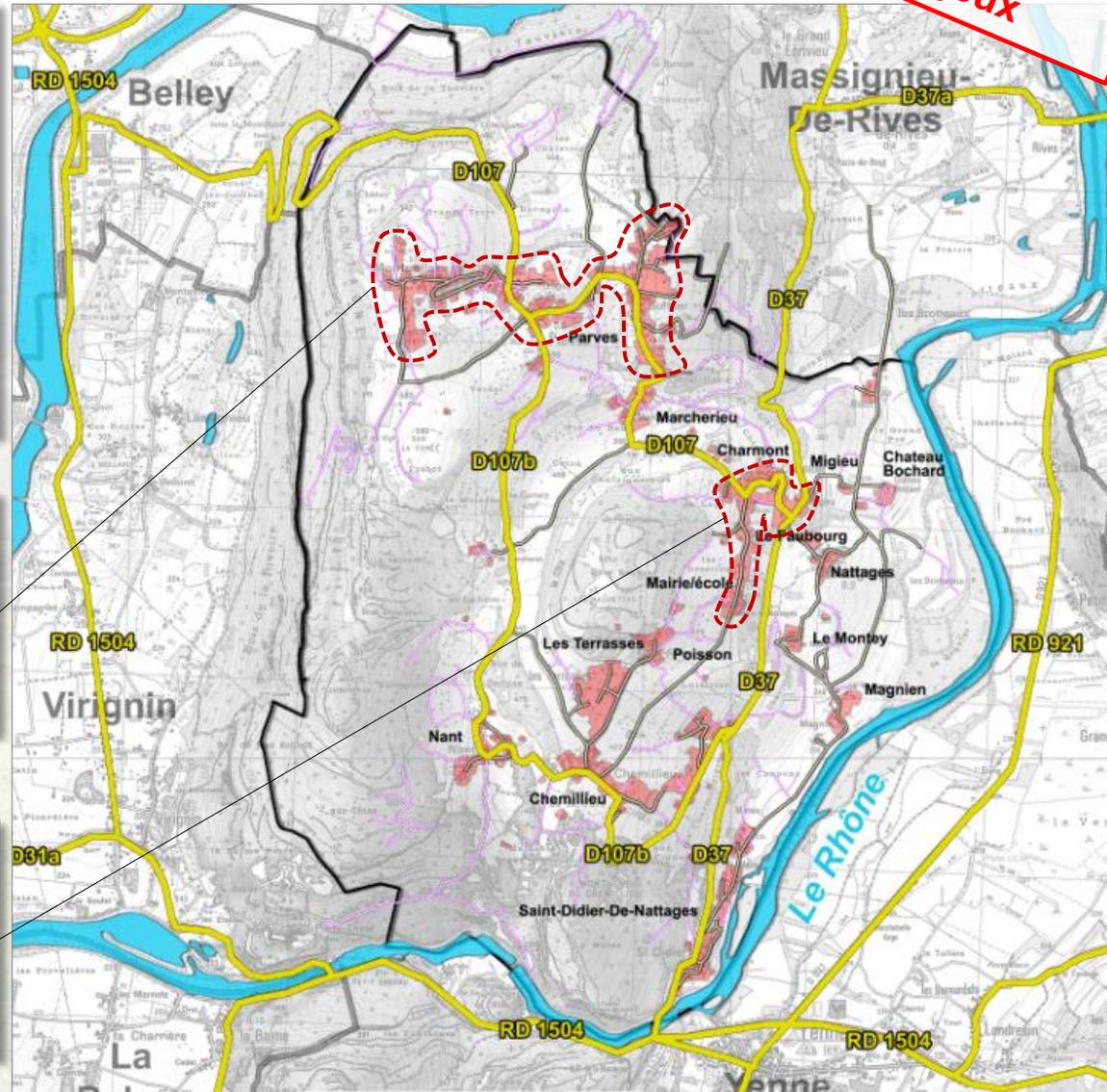
PRIVILÉGIER UN PÔLE D'URBANISATION AUTOUR DE L'ÉCOLE ET DENSIFIER L'ENVELOPPE URBAINE DU VILLAGE DE PARVES

Constats et enjeux

Vers un territoire avec une double-polarité

Une structure particulière du territoire formé par la commune nouvelle, avec :

- ⇒ Parves, avec un seul secteur d'urbanisation, linéaire et support des équipements publics
- ⇒ Route de l'école (avec le regroupement scolaire agrandi), d'aspect pavillonnaire, avec un hameau ancien d'appui : Charmont
- ⇒ Des hameaux, écarts et secteurs urbanisés plus moins denses, répartis le territoire de Nattages



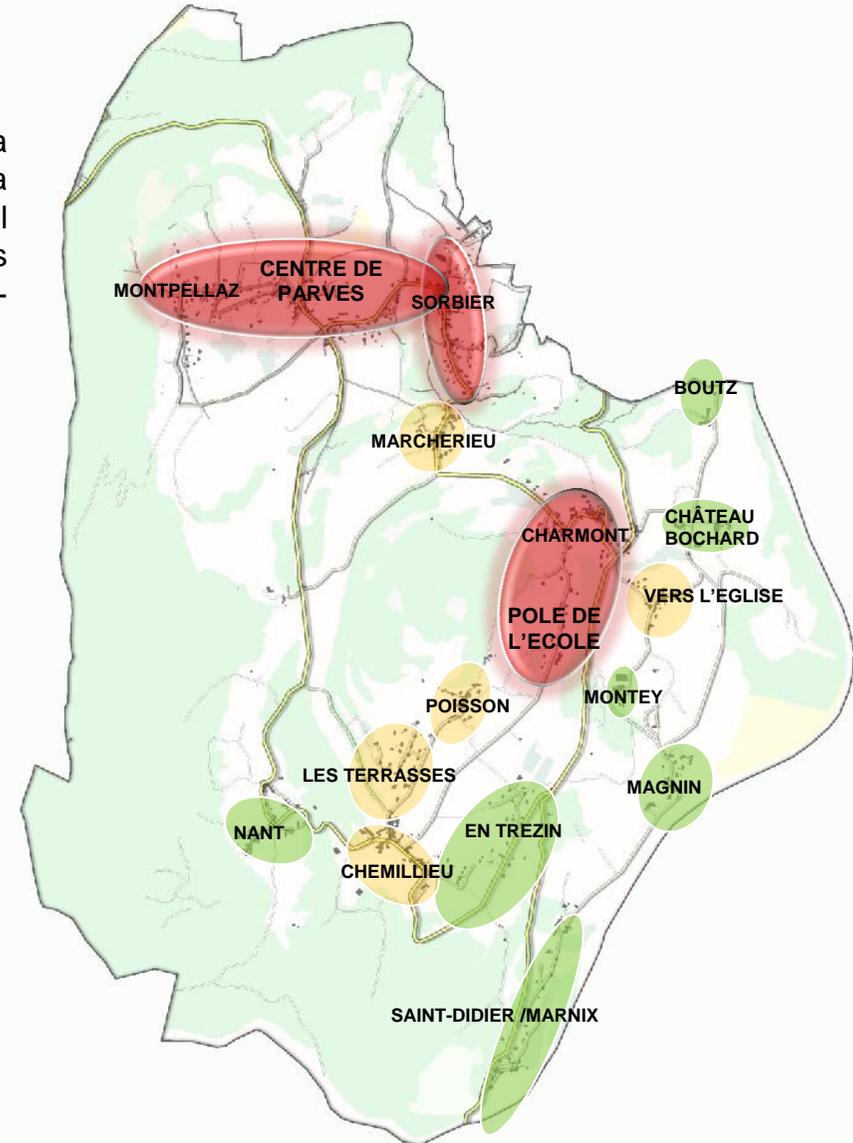
PRIVILÉGIER UN PÔLE D'URBANISATION AUTOUR DE L'ÉCOLE ET DENSIFIER L'ENVELOPPE URBAINE DU VILLAGE DE PARVES

A. Spatialiser le développement

Au regard des différents secteurs urbanisés de la commune, et des objectifs de maîtrise de la production de logements dans un contexte rural, il s'agira de prévoir une hiérarchisation des secteurs urbanisés du territoire de Parves-et-Nattages dans leur futur développement :

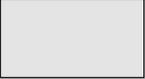
Hiérarchiser le développement futur des secteurs bâtis de Parves-et-Nattages

-  **Pôles principaux de développement en termes d'accueil de logements**
-  **Hameaux à densifier**
-  **Hameaux/écarts dont la création de logements est à limiter, notamment au regard de leur caractère agricole (Boutz, Château Bochard, Montey), ou de la déficience en desserte incendie (Saint-Didier-Marnix, Magnin, Nant, En Trezin)**



PRIVILÉGIER UN PÔLE D'URBANISATION AUTOUR DE L'ÉCOLE ET DENSIFIER L'ENVELOPPE URBAINE DU VILLAGE DE PARVES

B. Zoom sur le secteur de Charmont/Route de l'école

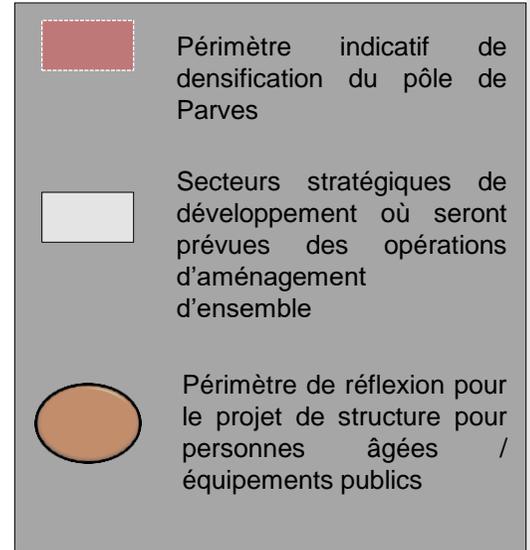
	Périmètre indicatif de densification du pôle de Charmont/Faubourg/Route de l'école
	Secteurs stratégiques de développement où seront prévues des opérations d'aménagement d'ensemble
	Ilot laissé en espace vert (espace d'aération) au cœur du hameau de Charmont
	Regroupement pédagogique sur le site de l'école de Nattages
	Projet de logements de maîtrise communale
	Secteur de développement de l'habitat (dense et diversifié) en épaisseur autour du pôle de l'école
	Secteur de développement envisagé à plus long terme (au-delà du PLU)
	Développement à long terme, structuré autour des déplacements doux entre l'école et Charmont



- Prévoir le regroupement des écoles sur le pôle de Nattages en restructurant le site pour faciliter les déplacements en toute sécurité vers les pôles d'habitat
- Créer un noyau d'habitat groupé autour de ce futur pôle
- Densifier le hameau de Charmont, mais en préservant un espace vert d'aération l'îlot au centre de l'urbanisation.

PRIVILÉGIER UN PÔLE D'URBANISATION AUTOUR DE L'ÉCOLE ET DENSIFIER L'ENVELOPPE URBAINE DU VILLAGE DE PARVES

C. Zoom sur le secteur de Parves



- Privilégier la densification dans l'enveloppe urbaine existante
- Intégrer le projet de MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées), sur le secteur de Parves, proche des équipements publics existants
- Encadrer l'accompagnement et l'intégration de ce projet dans son contexte environnant : en termes de création de logements, de liaisons et d'accès, d'insertion paysagère, ...
- Valoriser le bourg centre autour de la création d'un pôle culturel et intergénérationnel

Pérenniser l'agriculture et favoriser les activités économiques et touristiques

-  Prendre en compte le positionnement des bâtiments agricoles
-  Parc photovoltaïque
-  Redécouverte des berges du Rhône historique

Préserver la qualité environnementale et paysagère du territoire

-  Préserver les milieux naturels, notamment les secteurs sensibles reconnus (Natura 2000, APB, Zones humides, ZNIEFF, ...)
-  Préserver des coupures d'urbanisation
-  Préserver certains éléments végétaux structurants
-  Préserver les espaces agricoles et paysagers sensibles du territoire

Améliorer et diversifier le parc de logement

-  Diversifier l'offre en logements

Accueillir la population dans de bonnes conditions et de manière durable

-  Accompagner le regroupement des écoles sur Nattages, prévoir la réfection de son système d'assainissement
-  Accompagner le projet de structure pour personnes âgées
-  Accompagner le pôle culturel – Mairie à Parves

Vers un développement durable du territoire

-  Parc photovoltaïque
-  Améliorer les cheminements doux

Conforter les deux pôles recevant les équipements publics

-  Secteur principaux de développement
-  Hameaux à densifier
-  Hameaux dont la création de logements est limité

